

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN



La charte promoteur et la charte chantier adoptées

Le 15 novembre 2019

La Ville de Cachan se félicite de l'adoption à l'unanimité de la charte promoteur et la charte chantier hier, en séance de Conseil municipal.

La charte promoteur, qui constitue un engagement Parlons ensemble de Cachan, s'intitule « Charte construire la ville durablement à Cachan ». Elle vise à faire respecter les attentes de la Ville et des habitants en matière de construction immobilière, afin de garantir qualité architecturale et environnementale.

Élaborée en concertation avec les habitants et des professionnels du secteur (architectes, promoteurs immobiliers), elle constitue un document cadre pour les opérateurs immobiliers, les bailleurs sociaux et les aménageurs du territoire vers la production de projets cohérents, respectueux des équilibres actuels de la ville et qui répondent aux attentes des habitants. Tout promoteur souhaitant construire à Cachan sera tenu de la signer et de respecter ses principes (voir la charte promoteur ci-jointe).

La charte promoteur s'accompagne de la charte chantier, également adoptée à l'unanimité par les élus. Cette charte vise à définir les règles de bonne conduite d'un chantier, qui se veut avant tout propre et respectueux des riverains, dans un souci de préservation de l'environnement et de la limitation de leur impact écologique. Elle devra également être acceptée et signée par toutes les entreprises qui réaliseront des travaux à Cachan, y compris les entreprises sous-traitantes (voir la charte chantier ci-jointe).